

SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS CCID 95 – VAL D'OISE

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Bernard CAYOL, Directeur général délégué départemental de la chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise (CCID 95) donne, dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à Mme Régine CASTAGNET, en qualité de Directeur adjoint, qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de la CCID 95, 35 boulevard du Port – cap Cergy – bâtiment C1 à Cergy (95000).

Le subdélégué déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégué

signé

M. Stéphane FRATACCI